

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-075

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	20
Pour :	20
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Octobre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

10 octobre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

**SIGNATURE D'UN AVENANT
AU CONTRAT
OPERATIONNEL DE
MOBILITE PROPOSE
PAR LA REGION
NOUVELLE AQUITAINE**

ABSENTS EXCUSES :

- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE)
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LATOUILLE

Par délibération en date du 10 avril 2024 (Délibération N°2024-059), le conseil communautaire a autorisé le Président à ratifier le Contrat Opérationnel de mobilité conclu pour une durée de 6 ans avec la Région Nouvelle Aquitaine et les EPCI membres de la Châtaigneraie Limousine.

La mise en œuvre de nouveaux projets envisagés notamment par la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix (Projet de transport à la demande, Mise en place d'un service de location de vélos électriques) nécessite de signer un avenant de ce contrat qui a été également signé par l'ensemble des EPCI qui font partie du territoire de la Châtaigneraie Limousine.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider cette proposition d'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le projet d'avenant,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ce projet d'avenant.

Le Président :

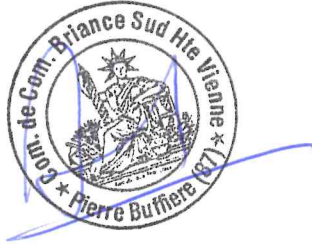
- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-075-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 20 OCTOBRE 2025

Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET

Le Secrétaire de séance :
Christian LATOUILLE



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-075-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025